

**Séance du Conseil de Ville
du 30 juin 2014 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 18 / 2014**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 17 du 26 mai 2014
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Peter Kane
 - M. Sergei Mazourik et son épouse Mme Nina Tsyganova
6. Rapport 2013 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
7. Comptes communaux 2013
8. Modification de l'article 12 du Cahier des charges de la Commission de gestion et de vérification des comptes
9. Message au Corps électoral :
 - A) Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, les 26, 27 et 28 septembre 2014, sur la demande d'autorisation de vente de 5'242 m² du feuillet communal n° 603 sur lequel a été réalisé le projet de La Jardinerie pour un montant de Fr. 4'000'000.-
 - B) Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, les 26, 27 et 28 septembre 2014, sur la décision du Conseil de Ville du 24 février 2014, relative au crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement et l'extension du parking situé sur la parcelle n° 5189, propriété de la Municipalité de Delémont
10. Acceptation du pacte d'emption concernant la vente du feuillet communal n° 5298 au Canton du Jura, d'une surface de 3'526 m², sis à l'Est du futur Campus HE, en vue d'une seconde étape de construction, pour un montant de Fr. 997'769.-
11. Crédit de Fr. 1'850'000.- pour le réaménagement de la route de Moutier
12. Crédit de Fr. 1'790'000.- pour le réaménagement de la route de Rossemaison entre 2014 et 2017
13. Crédit de Fr. 1'715'000.- HT pour la réalisation de la centrale hydroélectrique sur le seuil existant de la Grande Ecluse
14. Crédit de Fr. 1'700'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture Sud de Wenger SA et sur le toit du Campus tertiaire Avenir 33
15. Crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 950'000.- pour la sécurisation des passages piétons prioritaires
16. Crédit de Fr. 750'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Pierre Chételat, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Revenant à la séance du 26 mai 2014, il précise que le Bureau a accordé la parole au Conseil communal dans les divers, en raison du fait que des éléments du débat en question étaient publiés sur les réseaux sociaux. A l'avenir, il invite les membres du Conseil de Ville à observer les règles de bienséance. D'autre part, il souligne que les interventions déposées en cours de séance doivent lui être remises, afin qu'il puisse les communiquer à l'assemblée.

A la suite du décès de M. Pierre Mazzarini, grand-papa de M. Damien Chappuis, M. Chételat demande au Conseil de Ville d'observer une minute de silence.

En dernier lieu, il donne lecture d'une motion d'ordre déposée par le groupe UDC•UDF•sp demandant le report à une séance ultérieure des points 14, 15 et 16, vu les montants des crédits.

DECISION : la motion d'ordre est refusée par 32 voix contre 5.

2. APPEL

Conseil de Ville

38 membres sont présents.

M. Pierre **Chételat**, président, Mme Jeanne **Beuret**, 1^{ère} vice-présidente, MM. Jude **Schindelholz** et Olivier **Montavon**, scrutateurs, M. Luc **Dobler**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chappuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Anne **Froidevaux**, Christophe **Günter**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Paola **Stanic**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Alain Beuret et remplacé par M. Claude **Chèvre**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**

M. Besim Hoxha est remplacé par M. Laurent **Michel**

Mme Karen Hulmann est remplacée par M. Didier **Schaller**

M. Sébastien Lapaire est remplacé par Mme Mansouratou **Sokpolie**

M. André Parrat est remplacé par Mme Marie-Claire **Grimm**

M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher est remplacée par M. Sébastien **Grun**

Sont excusés

MM. Pierre-Alain Fleury, Renaud Ludwig, Grégoire Monin, Alain Steger

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Hervé **Bourgeois**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 17 DU 26 mai 2014

Le procès-verbal no 17 du 26 mai 2014 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, relevant les nombreux déchets encombrant la Vieille Ville lors de la Danse sur la Doux, souhaite connaître l'état d'avancement des travaux du groupe de travail ayant pour objectif la généralisation de l'emploi des gobelets réutilisables. A ce titre, Mme Grimm rappelle les interventions déposées par Mme Murielle Macchi et M. Grégoire Monin visant l'emploi de vaisselle réutilisable, comme le pratiquent plusieurs villes de Suisse romande, lesquelles prévoient également des containers distincts pour la récupération des déchets à l'occasion de manifestations. A noter que la Fête de la Ville notamment, le 28 juin dernier, a eu recours à des gobelets consignés. Mme Grimm demande si ces contenants seront imposés lors de toutes les manifestations sur sol delémontain et souhaite connaître l'état des discussions avec les restaurants de la place.

M. Damien Chappuis confirme que la Ville incite mais n'oblige pas les organisateurs de manifestations à avoir recours à de la vaisselle réutilisable. A son sens, vu les conséquences positives de l'utilisation de ce genre de contenant, son utilisation lors de la Danse sur la Doux serait la bienvenue. Les efforts d'incitation se poursuivront. S'agissant des restaurateurs, ils ont reçu la charte du Conseil communal et seront prochainement conviés à une séance organisée par le Service UETP, dans le but de trouver un terrain d'entente pour mieux vivre à Delémont.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, indique que le nouveau service du PubliCar, en place depuis six mois, présente quelques défauts, notamment l'absence de marche, ce qui pose problème à certains usagers. M. Montavon demande au Conseil communal s'il envisage des aménagements pour élargir le cercle des utilisateurs et si ces derniers seront consultés pour cette démarche.

Mme Françoise Collarin informe que le véhicule actuel, même s'il a déjà bénéficié d'aménagements complémentaires pour accueillir les personnes à mobilité réduite, comporte deux marches pour y accéder, ce qui peut poser problème. Des discussions auront lieu avec le propriétaire pour déterminer les améliorations possibles. Par ailleurs, Mme Collarin relève que le nombre d'utilisateurs a doublé depuis décembre dernier.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rapporte l'interrogation d'une commerçante de la Vieille Ville au sujet de la seconde terrasse installée par un restaurateur sur un emplacement réservé à deux places de stationnement. Il souhaite savoir qui l'a autorisée et si cette décision est légale, d'autant que personne n'en a été averti, relevant l'importance de disposer de places de stationnement dans ce secteur.

M. Pierre Kohler, maire, indique que la Police locale, compétente pour ce genre de décision, a permis au restaurateur d'utiliser deux places pour sa seconde terrasse, autorisation qu'elle a également accordée auparavant dans le respect du règlement ad hoc. Le Conseil communal se penchera sur cette question afin d'assurer une égalité de traitement, éventuellement pour reprendre cette compétence.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Julien Crevoisier, PLR, demande au Conseil communal s'il acceptera l'installation du wifi au Creux-des-Biches et si les travaux seront réalisés pour la prochaine colonie.

M. Damien Chappuis indique que le Conseil communal, Mme Esther Gelso en particulier, dont le département gère cette colonie, de même que le Service informatique n'ont pas encore été saisis de cette demande. A titre personnel, il doute que cette installation soit impérative pour le site du Creux-des-Biches.

M. Julien Crevoisier est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, met en évidence les difficultés rencontrées par certains piétons pour se déplacer à Delémont et estime les améliorations peu importantes pour les personnes à mobilité réduite ou les poussettes malgré les nombreuses discussions à ce sujet. Il cite en exemple le trottoir situé au sud-ouest du bas du Cras-du-Moulin, où se trouvent des voitures mal stationnées ou des containers à déchets. A son sens, ce problème relève de la Voirie et peut être résolu aisément. Il demande au Conseil communal s'il partage son souci et s'il entend libérer la voie publique aux endroits critiques.

Mme Françoise Collarin souligne les difficultés que rencontre la Voirie pour assurer ses prestations, en raison du manque de discipline de certains citoyens qui ne respectent pas les dispositions en matière de dépôt de déchets. Des recherches d'améliorations sont en cours, même si la structure actuelle semble satisfaire une majorité de citoyens. Quant à l'extrémité sud du Cras-du-Moulin, Mme Collarin fera contrôler le positionnement des bacs à fleur de même que les éléments de la terrasse du restaurant. Elle rappelle l'attention qu'accorde le Service UETP aux passages pour piétons et aux accès sur la route lors de chaque aménagement.

M. Marc Ribeaud est partiellement satisfait.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, présente la renouée du Japon, plante invasive qui se répand en particulier au bord des rivières. A Delémont, elle prolifère sur les rives du Ticle et de la Sorne, en particulier dans le secteur du Colliard. Afin de limiter sa propagation, M. Rebetez invite les membres, lors de promenades, à déraciner cette plante et souhaite connaître les moyens mis à disposition par la Commune pour lutter contre cette invasion, parallèlement aux démarches du Canton en ce qui concerne l'information à la population et l'entretien des rivières.

Mme Françoise Collarin indique que son département a déjà connaissance de cette plante, d'où les discussions avec le CABI. Aucune mesure particulière n'a été prise à l'exception de l'entretien des cours d'eau. Ces plantes sont donc retirées des bords de la Sorne, la rive est de la Birse se trouvant par ailleurs sur le territoire de Courroux. Toutefois, Mme Collarin suggérera à la Voirie de prêter une attention particulière à ce phénomène.

M. Camille Rebetez est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Peter Kane
- M. Sergei Mazourik et son épouse Mme Nina Tsyganova

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. RAPPORT 2013 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITE GENERALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. Pierre Kohler, maire, met en évidence les faits marquants de 2013, notamment l'arrivée de M. Jean-Yves Gentil au Conseil communal, en remplacement de M. Pierre Brulhart, de même que la votation relative au Creux-de-la-Terre. Son refus a conduit le Conseil communal à rechercher de nouvelles solutions visant la densification des quartiers, comme l'exige la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, afin d'accueillir de nouveaux habitants. Relevant les investissements en matière d'énergie renouvelable, M. Kohler rapporte la satisfaction de l'Exécutif quant au travail fourni par le personnel communal. Au sujet de ce dernier, M. Kohler informe que la Ville a été interpellée par le Préposé à la protection des données concernant les mutations dont fait état le rapport jusqu'à maintenant et qui, selon lui, ne devraient pas y figurer. Ainsi, dès 2014, de telles informations ne seront plus mentionnées et les rapports des années antérieures publiés sur internet ont été modifiés en ce sens par la Chancellerie.

M. Marc Ribeaud, PS, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), indique que les mutations ont été retirées à la suite de l'intervention de la CGVC, cette dernière estimant délicat de préciser les raisons des mutations. De plus, M. Ribeaud est d'avis que certaines activités communales sont traitées dans le détail alors que d'autres sont à peine abordées. Relevant l'utilité de ce rapport, M. Ribeaud invite le Conseil de Ville à l'accepter.

Préambule

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, remerciant les services communaux pour cette rédaction, estime cet outil très utile mais souhaite la parution d'autres éléments, notamment l'état d'avancement des principaux projets acceptés par le Conseil de Ville et le peuple, de même que la liste des motions et postulats en cours ainsi que le travail des commissions. Elle invite également à ne pas reprendre le texte de l'année antérieure ou à en actualiser les données. En outre, elle estime les propos relatifs à la votation du Creux-de-la-Terre partisans, cet échec relevant d'un projet bancal et mal ficelé, qui n'empêchera pas le développement de la ville, selon elle, comme le confirment les 90 logements construits en 2013. A son sens, mettre en corrélation l'augmentation de la population et celle des rentrées fiscales relève d'un raccourci trompeur. A ce sujet, elle précise qu'une entreprise en développement rapporte des rentrées fiscales supérieures à une centaine de propriétaires d'immeubles endettés.

M. Pierre Kohler, maire, indique que pour le futur, le Conseil communal renoncera au préambule.

Département de la Mairie et des finances

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, met en évidence le coût de la rénovation de la Villa Vermeille, dont le crédit d'achat et de rénovation de Fr. 1'725'000.- a nécessité un complément de Fr. 172'500.-, accordé par le Conseil communal, selon ses compétences. Parallèlement, la réalisation d'autres travaux a provoqué une dépense supplémentaire de Fr. 231'000.-, puisée dans le crédit-cadre relatif à l'entretien des bâtiments communaux, ce qu'elle juge incorrect. Vu le dépassement du crédit, Mme Grimm estime souhaitable à l'avenir que les devis soient plus précis, ce qu'aurait permis le report d'un mois du crédit en question, d'autant que le bâtiment était en vente depuis longtemps. Elle s'étonne que ces faits ne soient pas mentionnés dans le rapport et demande quand ce problème sera réglé.

Mme Murielle Macchi, PS, remerciant le personnel pour la rédaction du document, se dit surprise que le montant alloué à la formation continue soit inférieur au budget, comme le mentionnent les comptes communaux, et se demande si, dans le cadre des entretiens de collaboration, des objectifs de formation sont fixés, ce qui permettrait une meilleure évaluation de la rubrique ad hoc. De plus, elle regrette que la Commission de la mairie ne se soit réunie qu'à deux reprises alors que le Conseil de Ville a abordé plusieurs fois les questions liées à la police, à la sécurité ou au stationnement. Elle relève également le peu ou l'absence de séances de la Commission des affaires sociales et de celle de la jeunesse et demande au Conseil communal s'il entend prendre des mesures pour le futur. En outre, à son sens, des

mesures devraient être prises afin d'éviter la disparition du CDJ au vu du désintérêt des jeunes. S'agissant du CRISD, Mme Macchi regrette le mandat confié à une entreprise externe pour l'entretien du matériel. Selon elle, cette sous-traitance, décidée pour des raisons techniques ou de non-augmentation d'emplois, pourrait générer une économie, toutefois trompeuse si le mandat n'est pas clairement défini et si la qualité d'exécution n'est pas assurée. La Commission de la mairie ou la CGVC devraient être saisies de tels dossiers vu qu'ils concernent des fonctions qui se privatisent.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, se ralliant aux propos précédents, estime que les deux jubilaires, au statut d'auxiliaire, auraient pu être titularisés, ce qui leur aurait assuré un accès à la Caisse de pension. Mme Stanic se dit choquée par la stigmatisation des Gens de voyage, dont il a souvent été question en 2013, en raison notamment d'un manque d'anticipation des Autorités politiques en amont et par la faute de quelques racistes, selon elle. Constatant une baisse des contrôles radar depuis 2011, elle demande d'en prévoir davantage, même si de telles mesures sont coûteuses.

M. Pierre Kohler, maire, informe que le sujet de la Villa Vermeille sera repris en août prochain à la demande du Bureau du Conseil de Ville, qui a décidé de le reporter à cette date-là. Quant au perfectionnement professionnel, les cours offerts au personnel ne sont pas toujours connus, d'où la difficulté d'en budgétiser le montant. S'agissant de la Commission de la mairie, M. Kohler indique que la séance de constitution n'a pas permis d'atteindre le quorum. Il estime de plus que ces organes doivent se réunir uniquement lorsque des objets doivent être traités. A ce sujet, il relève que certaines commissions se réunissent souvent sans avoir le quorum ou qu'aucune rencontre n'est prévue, faute d'objet à traiter. En ce qui concerne le CRISD, il soumet des propositions de bon sens permettant des économies et une meilleure efficacité et M. Kohler regrette les critiques émises à son encontre, vu l'excellent travail accompli.

Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Mme Murielle Macchi, PS, regrette le peu de démarches engagées en 2013 en matière de politique du logement, la commission ad hoc devant à son avis se pencher sur ce thème, les différentes interventions déposées en 2013 et 2014 prouvant les attentes et les besoins dans ce domaine. Elle partage les objectifs de l'Exécutif s'agissant de l'accueil de la petite enfance, préoccupée par la longue liste d'enfants en attente et la pénurie de locaux empêchant tout développement des crèches. Elle craint également que la ville se développe plus rapidement que ses infrastructures.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, se réjouit de l'étude scientifique réalisée dans le domaine de l'accueil des enfants, espérant qu'elle contribuera à l'ouverture de nouvelles structures. Quant à l'allocation d'aide à la formation, elle devrait, selon Mme Stanic, être portée à la connaissance d'un plus grand nombre de personnes. A son sens, si la collaboration avec le Canton s'avère insuffisante, la Ville devrait y pallier.

Mme Esther Gelso rappelle l'état des lieux réalisé en 2011-2012 en matière de logement, nécessaire avant toute proposition, notamment les limites et possibilités de collaboration avec les autres départements, estimant que la politique du logement ne relève pas que du Département ASJEL. Dans ce domaine, la Ville sera plus active en 2014, par la révision du PAL et les groupes de travail constitués. Relevant les réalisations de la Maison de l'enfance, même si la liste d'enfants en attente demeure, d'autres structures pourraient encore être créées, avec l'accord du Canton.

Département de la culture, des sports et de l'informatique

M. Francis Charmillot, PS, s'agissant des interventions en cours, estime que la motion 5.10/12 - "Une politique culturelle cohérente" n'est pas réalisée, une réflexion globale devant selon lui être menée. La Commission de la culture le souhaite et le groupe socialiste lui soumettra des propositions. De l'avis de M. Charmillot, le rapport aurait pu préciser le travail qu'il reste à réaliser dans le domaine culturel.

M. Damien Chappuis précise que le rapport ne cite que les motions et postulats auxquels le Conseil communal n'a pas encore répondu, avec leur état d'avancement. Les diverses interventions du groupe socialiste à la Commission de la culture ou au Conseil de Ville ont permis à M. Chappuis d'indiquer qu'un catalogue de mesures relatif à la politique culturelle sera présenté à l'automne 2014.

Département de l'énergie et des eaux

M. Jean-Yves Gentil salue le travail accompli par ce département, sous la conduite de M. Pierre Brulhart, dont les bons résultats des Services industriels lui reviennent.

Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, regrette l'interprétation donnée aux conséquences du refus du Creux-de-la-Terre. En effet, le vote populaire doit être pris en compte et les nouvelles zones à bâtir créées dans les villages voisins sont, de l'avis de Mme Rohner, une erreur au sens de la nouvelle Loi sur

l'aménagement du territoire, que Delémont n'a justement pas commise. Le Conseil communal doit concentrer ses efforts sur l'habitat groupé, comme il l'a d'ailleurs exprimé, ce qui ne ressort pas de ce chapitre.

Mme Murielle Macchi, PS, demande si le nouveau Plan directeur des déplacements et l'analyse des besoins en stationnement, qui n'ont pas été présentés au Conseil de Ville, l'ont été au Conseil communal et à la Commission UETP, notamment. De plus, elle se dit étonnée par le fait que ces documents étaient inconnus de Mme Collarin à fin février 2014, alors que le rapport les présente comme finalisés en 2013. Quand les dossiers seront-ils portés à la connaissance de la Mme Collarin, de la Commission UETP, du Conseil de Ville et de la population ?

Mme Françoise Collarin, sans se prononcer sur les nouvelles zones à bâtir créées aux alentours de Delémont, précise que le Conseil communal a fait le constat et regretté que l'offre en terrains pour maisons individuelles n'ait pas pu être étoffée grâce au Creux-de-la-Terre, ce qui aurait permis de répondre aux attentes de plusieurs familles. S'agissant du Plan directeur des déplacements, Mme Collarin rappelle avoir précisé qu'il était en phase de finalisation, ce document étant nécessaire à la révision du PAL, qui traitera de problématiques souvent évoquées par le Législatif.

DECISION : le rapport 2013 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

7. **COMPTES COMMUNAUX 2013**

M. Pierre Kohler, maire, présente les comptes qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 181'200.20 (charges Fr. 103'267'327.75, revenus Fr. 103'448'528.-) dû à une maîtrise des charges et une augmentation des recettes. A ce sujet, il souligne que les personnes physiques contribuent plus aux rentrées fiscales que les personnes morales et que la future réforme de la fiscalité provoquera un manque à gagner pour les communes. La légère stagnation des rentrées fiscales est due à la baisse continue de 1 % votée par le peuple. M. Kohler met en exergue la difficulté que rencontreront les communes dans les années à venir, la baisse fiscale ayant des effets sur les personnes morales également. Les charges de fonctionnement doivent être maîtrisées car elles autorisent les investissements et pour 2013, le degré d'autofinancement est supérieur à 100 %. Pour l'avenir, le Conseil communal entend faire diminuer la dette, qui reste élevée notamment en raison des déficits de fonctionnement durant de nombreuses années. Il invite le Législatif à continuer à suivre ses propositions, en particulier en matière budgétaire, pour que les comptes soient équilibrés ou qu'ils présentent des possibilités de financement permettant une réduction de la dette. Relevant les efforts du personnel pour contenir les dépenses, M. Kohler met en exergue, en matière d'investissement, la priorité accordée à l'amélioration énergétique et à la sécurité.

M. Marc Ribeaud, PS, président de la CGVC, relève que les rubriques 1 à 8 ont diminué de 0.63 % par rapport à 2012, alors que la plupart des services accusent une légère augmentation des dépenses compensée par des amortissements moins importants. De plus, des amortissements importants n'ont pas été réalisés, comme en 2012. Mettant en évidence la différence sensible entre les comptes et le budget, M. Ribeaud indique que les graphiques figurant dans le rapport de la CGVC permettent de suivre l'évolution des principaux paramètres financiers et d'extrapoler sur le futur, qu'il estime plus fiables que les chiffres fournis par l'Administration. Il souligne également la baisse de rentrées fiscales de 2.25 millions de francs et l'importance de la dette à court terme, due entre autres au retard de l'encaissement des impôts des frontaliers, alors que la dette nette a été réduite d'un million de francs. Les charges imposées par le Canton ont augmenté de 1.5 million de francs et les investissements ont été faibles - certains ont été couverts par des subventions, à l'instar du projet *Delémont marée basse*. M. Ribeaud relève le remboursement de Fr. 450'000.- du Service du gaz et le taux de recouvrement de l'impôt de 98 %. Au nom de la CGVC, il remercie la fiduciaire et le caissier communal pour leurs explications et invite les membres à approuver les comptes 2013.

M. Julien Crevoisier, PLR, relevant le résultat positif de l'exercice passé, invite à entreprendre un effort pour maîtriser et diminuer la dette, dont le coût annuel s'élève à plus de 3 millions de francs. Quant à la présentation, même si elle offre une vue détaillée de la situation financière de la Ville, une vue d'ensemble et les éléments critiques peuvent difficilement être mis en évidence. Selon lui, le document n'est pas un outil de gestion adéquat qui mériterait d'être développé. Finalement, il invite à accepter les comptes 2013.

Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, mettant en exergue le bénéfice réalisé et l'endettement maîtrisé, estime que l'Exécutif doit poursuivre sa politique volontariste permettant à moyen ou long terme l'équilibre des comptes. Le groupe remercie le Conseil communal pour sa gestion des finances, de même que le personnel communal, et invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2013.

M. Alphonse Poupon, PS, au vu des différences au niveau des charges et des revenus, estime le budget 2013 imprécis. A son sens, la continuité entre les comptes 2012 et 2013 masque une diminution des

revenus compensée par des amortissements et des investissements réduits. Quant à la mention de l'avis de droit demandé par le Bureau du Conseil de Ville, M. Poupon la qualifie de mesquinerie malvenue, estimant essentiel que la Ville se donne les moyens de respecter les lois. En dernier lieu, il indique que son groupe acceptera les comptes 2013.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, relève que depuis plusieurs années, le Conseil communal présente des chiffres négatifs au budget qui se révèlent positifs dans les comptes. A son sens, cette politique justifie l'adoption d'une prudence exagérée pour les budgets, dans le cadre desquels les Autorités refusent systématiquement de faibles augmentations ou maintiens de rubriques, alors que les besoins sont parfois évidents. M. Rebetez invite le Législatif à prendre acte du fait que l'équilibre est plus ou moins atteint. L'augmentation de la population devrait améliorer la marge de manœuvre de la Ville, qui permettra d'assumer certaines responsabilités. Il invite le Conseil communal et le Conseil de Ville à faire preuve d'un peu plus de souplesse dans certaines rubriques pour le prochain budget et indique que son groupe acceptera les comptes 2013.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime que la différence entre budget déficitaire et comptes positifs relève d'un jeu de hasard et de mise en forme comptable. Il met en évidence l'augmentation continue de la dette et regrette l'absence d'un plan de désendettement. Selon lui, la politique d'investissements et d'accueil de nouveaux habitants n'obtiennent pas forcément de succès et il souhaite que la Ville se soucie plus des ressources autonomes visant l'indépendance. De plus, il se dit insatisfait des explications fournies et souhaite un plan d'autonomie envers les variations extérieures. Le groupe UDC•UDF•sp refusera les comptes 2013.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, est d'avis que la baisse de rentrées fiscales provient d'une politique de droite appliquée depuis plusieurs années. Des mesures devront être prises pour sortir de l'endettement, tout en respectant les besoins de la population. De plus, à son sens, pour contenter les gens qui n'ont pas le temps de lire le dossier des comptes, des indicateurs sont inventés, comme le degré d'autofinancement, par exemple. Ce dernier n'a pas grande signification, même s'il est légalement imposé, étant donné le peu d'investissements consentis en 2013, dont une grande partie a été couverte par des subventions. Selon Mme Stanic, cet indicateur ne révèle rien sur le résultat global politique d'une commune. Par ailleurs, le groupe CS•POP•Verts souhaite une autre forme des comptes, incluant des indicateurs révélateurs de la qualité de vie et d'aboutissements de projets utiles à la population, à l'instar de l'Ideal Index, créé à Fribourg.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, met en exergue le peu de remarques de la fiduciaire quant à la gestion comptable de la Commune, grâce à des efforts payants de l'Administration, qu'il salue. Favorable à un débat sur la politique financière communale, M. Miserez ne souscrit pas à l'autonomie communale voulue dans les domaines hospitalier, scolaire, routier ou social.

M. Pierre Kohler, maire, estime la situation financière de la commune comme étant bonne, pour autant que la Ville poursuive la politique en place depuis quelques années, même si la dette reste encore trop élevée. Pour y remédier, les comptes de fonctionnement doivent être équilibrés, raison pour laquelle la Ville procède à autant d'amortissements que possible. Pour 2013, des amortissements légaux et complémentaires ont été réalisés, comme par exemple le terrain du Ticle. Des diminutions de charges importantes ont eu lieu au début de la législature précédente concernant le personnel, sans quoi les comptes des cinq dernières années auraient été déficitaires. Quant au budget, il reflète les estimations correctes des services mais certaines dépenses ne sont pas maîtrisées, notamment les rentrées fiscales. Elles ont augmenté grâce aux quelque 700 habitants supplémentaires depuis 2009, alors que les impôts des personnes morales dépendent de la conjoncture. M. Kohler souligne que les comptes représentent la réalité et rappelle les exercices équilibrés des dernières années malgré des investissements conséquents. Aucune coupe drastique n'est intervenue mais une politique de gestion stricte a été menée. S'agissant du désendettement, la vente du terrain de La Jardinerie, dont l'utilité publique n'est plus démontrée, pourrait y contribuer.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

DECISION : les comptes communaux 2013 sont acceptés par 34 voix contre 2.

8. **MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 DU CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES**

M. Pierre Chételat, président, présente ce message lié à la modification, demandée par la CGVC, de son cahier des charges, au sujet de sa tâche concernant la surveillance du FRED.

M. Marc Ribeaud, PS, président de la CGVC, ne souhaite pas commenter le message.

DECISION : la modification de l'article 12 du cahier des charges de la Commission de gestion et de vérification des comptes est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL**

A) Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, les 26, 27 et 28 septembre 2014, sur la demande d'autorisation de vente de 5'242 m² du feuillet communal n° 603 sur lequel a été réalisé le projet de La Jardinerie pour un montant de Fr. 4'000'000.-

Mme Françoise Collarin rappelle les arguments du message lié à l'achat de ce terrain par la Ville pour le valoriser, tout en mettant en exergue le parking construit au sous-sol de la résidence, dont une partie à disposition de la population. A l'heure où la construction est achevée, l'Exécutif estime que le terrain ne doit plus rester en mains communales, d'autant que les bords de la Sorne ont été aménagés, de même que le chemin qui longe la rivière, ce qui était aussi le vœu des Autorités.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, s'étonne que la Ville ait acquis un droit de superficie alors qu'aujourd'hui elle est d'avis qu'elle n'a plus d'intérêt direct dans cette construction. A son sens, le Conseil de Ville sert à légaliser des décisions qui ne relèvent pas forcément de la politique. Il souhaite des explications quant à la notion d'intérêts directs, qui n'a plus lieu d'être à ce jour.

Mme Murielle Macchi, PS, informe que son groupe s'opposera à cette vente, estimant que les intérêts publics doivent primer sur les intérêts privés. De plus, se séparer de ce droit de superficie revient à laisser au propriétaire la liberté de pérenniser ou non le site qui profite à l'ensemble de la population. Mme Macchi estime le présent message en opposition avec les conditions d'achat du terrain en 2010 et ses conséquences, le but étant non plus de préserver les intérêts publics mais de diminuer la dette communale. Cette vente, même si elle réduit la dette communale, diminuera d'autant le patrimoine financier. La dette nette, elle, restera inchangée, d'où l'absence d'intérêt financier à vendre ce terrain. Au contraire, elle estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville de le conserver, vu son emplacement stratégique qui le sera encore plus, au vu du futur développement de la zone. Elle regretterait que ce bâtiment fasse l'objet de spéculations nuisant à son fonctionnement.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, soutenant cette vente, souhaite savoir si les droits communaux liés à la parcelle, notamment la servitude de passage pour accéder aux rives de la Sorne ou à la ruelle de l'Ecluse, de même que ceux liés au parking souterrain, seront préservés, aucun n'étant cité dans le message.

Mme Françoise Collarin rappelle les besoins de la Ville, il y a quelques années, en logements adaptés et/ou protégés, de même qu'en places de stationnement, auxquels les promoteurs ont répondu, à satisfaction. De plus, les droits cités par M. Miserez sont préservés, raison pour laquelle Mme Collarin estime que le rôle de la Ville prend fin, d'autant qu'aucune autre réalisation ne peut intervenir sur ce site. Par ailleurs, des transactions privées peuvent se produire sur de nombreux bâtiments, en dépit d'un droit de superficie, lequel est du reste transmissible. Mme Collarin doute qu'un tel événement se produise avec les promoteurs en question.

DECISION : l'entrée en matière est refusée par 19 voix contre 19.

M. Pierre Kohler, maire, demande une motion d'ordre.

DECISION : la motion d'ordre est acceptée.

M. Pierre Kohler, maire, après discussion avec l'ensemble des membres de l'Exécutif, indique que ce dernier, tout comme le Conseil de Ville, se trouve désormais dans une situation délicate, étant donné que la mise du terrain en droit de superficie avait été accompagnée d'un droit d'emption négocié et signé avec les promoteurs. Surpris de la décision du Législatif, face aux préavis favorables des commissions, M. Kohler informe que le Conseil communal doit maintenant réfléchir à la suite à donner à ce dossier, la crédibilité des Autorités communales envers les investisseurs étant remise en question.

B) Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, les 26, 27 et 28 septembre 2014, sur la décision du Conseil de Ville du 24 février 2014, relative au crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement et l'extension du parking situé sur la parcelle n° 5189, propriété de la Municipalité de Delémont

M. Pierre Kohler, maire, relève que le Conseil communal a repris le texte du message du 24 février dernier, complété avec le référendum et les éléments principaux des débats du Conseil de Ville, de même que les arguments du comité référendaire et les commentaires finaux.

M. Julien Crevoisier, PLR, acceptera ce message au Corps électoral, en indiquant être d'avis que le parking s'intègre dans le développement de la ville, qui consiste à augmenter l'offre culturelle et de divertissement.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, constate quelques incohérences entre le message débattu par le Conseil de Ville le 24 février et le message au Corps électoral. En effet, le caractère provisoire et à court terme du parking n'a jamais été mis en évidence, ni le promoteur chargé de la démolition ou la reconstruction dans ce secteur. Mme Studer s'interroge sur le prix de vente du terrain, le type de projet et le délai de réalisation. Rappelant que de nombreux conseillers ignoraient que le parking se situait en zone agricole, elle regrette les nouveaux éléments figurant dans le message, qui auraient pu inciter le Conseil de Ville, s'il en avait eu connaissance en février, à refuser le crédit. Dans ces circonstances, elle invite à renvoyer ce message à une prochaine votation.

M. Francis Charmillot, PS, souligne que l'aspect de la zone à bâtir a été abordé lors du précédent débat, au terme duquel le Conseil de Ville a accepté le crédit. Le référendum relève de la démocratie et permettra à la population de se prononcer. La majorité du groupe socialiste estime la rédaction du message adaptée, afin que chacun détermine sa position s'agissant du parking.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, regrette que le comité référendaire n'ait pas été consulté pour mettre en évidence les arguments qu'il juge importants, et que la notion de multiplexe ne soit pas développée. Cette infrastructure sera intégrée dans un groupe plus grand qui offrira d'autres loisirs et possibilités de restauration. Le fonctionnement de toute la zone en termes de prestations changera, d'autant que divers autres projets existent dans ce secteur. M. Baettig combattra l'entrée en matière.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 33 voix contre 2.

M. Marc Ribeaud, PS, président de la CGVC, relève que les dépenses atteindront Fr. 25'000.- par année (intérêt 3 % et amortissement 2 %), alors que la durée de vie d'un parking, selon d'autres instances, se situe à 25 ans. Aussi, l'amortissement devrait être plutôt de 4 % et l'intérêt de 2 %, raison pour laquelle M. Ribeaud soumet une proposition de modification.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, suggère de supprimer la dernière phrase des commentaires finaux, estimant ce passage incorrect vis-à-vis de la population. De plus, il propose de remplacer le passage lié aux arguments du comité référendaire par le texte complet figurant au verso des feuilles de signatures.

M. Pierre Kohler, maire, souligne que le chapitre C contient les arguments du comité référendaire figurant sur les listes de signatures.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, retire sa proposition.

M. Pierre Kohler, maire, rejette la proposition de M. Ribeaud, étant donné que les pourcentages différents du message sur lequel le Conseil de Ville s'est prononcé en février. Intérêts à 3 % et amortissement à 2 % correspondent à la pratique communale en matière de finances. Quant à la suggestion de M. Baettig, M. Kohler propose de supprimer uniquement le texte "et à plus long terme prendre le risque que l'offre cinématographique se réduise à Delémont". Il souligne encore l'obligation légale, dans le permis de construire, de prévoir un parking, faute de quoi le multiplexe ne pourra pas être réalisé.

M. Marc Ribeaud, PS, président de la CGVC, maintient sa proposition.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, accepte la proposition de M. Pierre Kohler.

DECISION : la proposition de M. Marc Ribeaud de prévoir au point 3 une charge financière maximale de Fr. 30'000.- (intérêts 2 % et amortissement 4 %) est refusée par 19 voix contre 14.

DECISION : la proposition de M. Pierre Kohler de supprimer au point D le texte "et à plus long terme, prendre le risque que l'offre cinématographique se réduise à Delémont" est acceptée par 23 voix contre 1.

DECISION : le message au Corps électoral relatif à la décision du Conseil de Ville du 24 février 2014, relative au crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement et l'extension du parking situé sur la parcelle n° 5189, propriété de la Municipalité de Delémont est accepté par 34 voix contre 2.

10. ACCEPTATION DU PACTE D'EMPTION CONCERNANT LA VENTE DU FEUILLET COMMUNAL N° 5298 AU CANTON DU JURA, D'UNE SURFACE DE 3'526 M², SIS À L'EST DU FUTUR CAMPUS HE, EN VUE D'UNE SECONDE ÉTAPE DE CONSTRUCTION, POUR UN MONTANT DE FR. 997'769.-

Mme Françoise Collarin précise que ce pacte d'emption est un engagement vis-à-vis de l'Autorité en charge du projet de construction du campus, qui souhaite poursuivre son projet sur le reste du terrain acquis par la Commune en 2011. Les discussions sont déjà avancées, toutefois sans accord ferme, et le pacte d'emption facilitera la démarche de SI Campus SA. Mme Collarin indique que le prix de vente de Fr. 510.-/m² comprend les coûts résultant de la démolition de la gare aux marchandises et de la construction de la nouvelle infrastructure au sud des voies, de même que les aménagements et la suppression de l'ancienne voie.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, soutiendra ce pacte d'emption mais souhaite un éclaircissement concernant l'empteur, SI Campus SA, alors que le message indique le Canton.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, rappelant l'historique du dossier, estime que la Ville n'a pas à être propriétaire de terrains, si ce n'est pour ses propres besoins ou pour faciliter des transactions, son rôle consistant à contribuer au développement de Delémont. A son sens, le pacte d'emption finalise la démarche engagée en 2011, en rentabilisant les investissements communaux dans ce projet. Il garantit une vente de près d'un million de francs assurant le remboursement des investissements de la Ville (achat des terrains, contribution à la construction du quai de chargement et remboursement des frais administratifs et de planification). En outre, les frais de démolition des installations ferroviaires seront pris en charge par l'acheteur. M. Nusbaumer met en exergue le poids des décisions dans ce dossier, de même que le rôle de la Municipalité qui a facilité les transactions pour la réalisation du campus et pour d'autres réalisations d'intérêt public pour Delémont et l'agglomération.

M. Nusbaumer rappelle la vision dynamique et valorisante du Conseil communal, générée par le statut d'agglomération dont bénéficie Delémont et les villages voisins. Le pacte d'emption facilitera la recherche d'investisseurs. De l'avis de M. Nusbaumer, les dispositions de la réglementation communale sur les constructions et l'implication de l'Etat dans ce projet assurent une surveillance poussée des futures opérations immobilières, ce qui garantit un développement correspondant aux objectifs des Exécutif et Législatif delémontains. Selon lui, le statut de parc national d'innovation, auquel le Canton participe avec les deux demi-cantons bâlois, aura des effets sur la Ville, de même que les discussions relatives à l'implantation de services fédéraux sur le territoire communal. Le développement possible de la Ville assurera la création d'emplois et renforcera ses relations avec les autres centres. Dans cette perspective, le groupe PDC-JDC acceptera le pacte d'emption.

M. Christophe Günter, PLR, favorable à la démarche communale, souhaite savoir si le Conseil communal a examiné la vente directe au Canton. Il souhaite également connaître les motifs qui l'ont conduit à opter pour ce pacte, qui occasionne des frais notariés, de même que sa durée. Le groupe PLR acceptera le pacte d'emption, estimant que le projet correspond au développement prévu dans le secteur de la gare, d'autant que le partenaire poursuit les mêmes objectifs que la Ville.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, s'étonne que le pacte d'emption doive être conclu maintenant alors que le Corps électoral a déjà accepté le projet. Il s'interroge sur le bienfondé du transfert du pilotage au Canton, doutant que la Commune doive perdre la mainmise sur ce terrain, vu les contraintes extérieures que subit la Ville.

Mme Françoise Collarin confirme qu'une réalisation globale, en deux temps, sera érigée sur ce site. La Ville continuera à rechercher des investisseurs pour ce projet d'intérêt public dont le pacte d'emption facilitera les transactions. Elle met en évidence les démarches conséquentes de la Ville dans le cadre de ce futur chantier.

M. Pierre Kohler, maire, souligne l'utilité de ce genre d'acte juridique pour permettre aux investisseurs de développer des projets. Il rappelle qu'après l'achat du terrain aux CFF, le Canton a créé une société immobilière pour la réalisation du campus, sur la première moitié du site. La seconde moitié sera développée au plus dans 10 ans, avec l'assurance que le terrain pourra être vendu. Le pacte d'emption permet donc d'exercer un droit sur une parcelle à un prix donné, dans un délai maximum de 10 ans, pour développer un projet. Cette procédure est intéressante pour le Canton, au vu des discussions en cours avec la Confédération pour divers projets. M. Kohler rappelle que la possibilité d'acheter un terrain rapidement à Delémont a été l'un des principaux arguments du Canton pour la construction de la HEP BEJUNE sur son territoire, grâce au pacte d'emption signé à l'époque.

A titre informatif, M. Kohler décrit le droit de préemption, qui offre la possibilité à son détenteur d'acheter un immeuble à un prix donné, de manière préférentielle à tout autre acquéreur. Quant au droit de réméré, utilisé par les communes et les bourgeoisies, il permet le rachat d'une parcelle vendue si, sur cette dernière, aucun immeuble n'a été construit dans un délai donné.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, combat l'entrée en matière.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 36 voix contre 1

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite confirmation que la Commune conclura le pacte d'emption avec le Canton et non SI Campus SA.

M. Pierre Kohler, maire, indique qu'une précision pourrait être apportée au message, en ce sens que le pacte d'emption pourrait être conclu avec le Canton ou une entité désignée par celui-ci (SI Campus SA ou office fédéral). Toutefois, M. Kohler invite à éviter les barrières qui empêcheraient la construction de la Régie des alcools ou d'un institut dans le cadre d'une éventuelle convention avec Bâle, par exemple. En outre, si le Conseil de Ville souhaite que l'empteur soit le Canton, ce dernier pourrait alors acheter le terrain et le revendre, éventuellement avec un bénéfice, ce que la Ville souhaite éviter.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, insiste sur les éléments constitutifs du droit d'emption, entre autres le nom d'un et non de plusieurs empteurs. L'empteur pourrait renoncer à son droit et la Commune aurait la possibilité de céder le terrain à un tiers, à des conditions similaires mais pas sur la base du pacte d'emption conclu, et avec l'accord du Corps électoral probablement.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle le but de cet objet, en ce sens que le Conseil de Ville est invité à donner compétence au Conseil communal de signer le pacte d'emption. A l'heure actuelle, l'empteur pourrait être le Canton, SI Campus SA, un office administratif ou le pôle industriel bâlois, par exemple.

DECISION : le pacte d'emption concernant la vente du feuillet communal n° 5298 au Canton du Jura, d'une surface de 3'526 m², sis à l'est du futur Campus HE, en vue d'une seconde étape de construction, pour un montant de Fr. 997'769.-, est accepté par 34 voix contre 2.

M. Julien Crevoisier, PLR, demande une motion d'ordre.

DECISION : la motion d'ordre est acceptée.

M. Julien Crevoisier, PLR, estime que le refus du Conseil de Ville de vendre le terrain de La Jardinerie modifie la perspective des crédits à l'ordre du jour, en raison des 4 millions de francs que la Ville n'encaissera pas. Il suggère donc de reporter les points 11 à 16 à une séance ultérieure. A son sens, le refus de la vente précitée s'est basé sur des arguments partiellement trompeurs, rappelant que le terrain en question figure au bilan pour une somme de 2 millions de francs. La vente aurait permis une diminution de la dette et un gain extraordinaire du même montant.

M. Jude Schindelholz, PS, suggère de refuser cette motion d'ordre, estimant que tout objet à l'ordre du jour peut être accepté ou refusé, sans modification de la perspective.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, souligne que les crédits des points 11 à 14 doivent être votés rapidement, en raison de projets en cours.

DECISION : la motion d'ordre est refusée par 24 voix contre 10.

11. **CRÉDIT DE FR. 1'850'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE MOUTIER**

Mme Françoise Collarin indique que ce crédit couvrira les travaux nécessaires à la route de Moutier, du chemin de Bellevoie (sans le giratoire) à la rue des Pervenches, en coordination avec la construction du campus, en collaboration avec le maître d'ouvrage. Un revêtement phonoabsorbant sera posé et un secteur est prévu sur la partie sud de la route pour les déplacements des piétons et des cycles. A la jonction avec la rue du Haut-Fourneau sera aménagé un passage sécurité pour les cyclistes, conformément au projet d'agglomération, avec un second passage sous-voies réalisé ultérieurement. Les travaux, qui débuteront en juillet, s'achèveront en 2016.

M. Marc Ribeaud, PS, revenant sur les propos de M. Crevoisier, relève que le terrain de la Jardinerie, même s'il est inscrit au bilan pour la somme de 2 millions de francs, figure au patrimoine financier pour un montant de 4 millions de francs. Son groupe acceptera donc le présent crédit sans réserve.

DECISION : le crédit de Fr. 1'850'000.- pour le réaménagement de la route de Moutier est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

12. CRÉDIT DE FR. 1'790'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE ROSSEMAISON ENTRE 2014 ET 2017

Mme Françoise Collarin présente ce crédit dont les travaux s'étaleront jusqu'en 2017 mais débuteront en 2014, en raison de plusieurs chantiers en cours à la rue Emile-Boéchat. La Ville exécutera des travaux liés aux infrastructures, trottoirs ou passages pour piétons, dont le calendrier a été établi en accord avec le Canton, propriétaire de la route. Une subvention fédérale sera obtenue pour autant que les mesures contre le bruit soient réalisées jusqu'en 2018.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, bien que favorable à cette réfection, refusera l'entrée en matière, en demandant une modification du crédit intégrant au lieu d'une bande une piste cyclable, garantissant la sécurité des usagers. A son avis, ce genre d'élément doit être automatiquement pris en compte, au vu de l'importance accordée à la mobilité douce.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant à sa motion d'ordre déposée en début de séance, estime que le Conseil de Ville accepte les crédits sans remarques, à l'exception du présent objet. Cette procédure lui semble incorrecte au vu des sommes à voter, raison pour laquelle il refusera cette dépense.

M. Christophe Günter, PLR, vu le mauvais état de la route et la participation cantonale prévue, soutiendra le crédit. Toutefois, l'aménagement visant la réduction de la vitesse à l'entrée de la ville ne lui semble pas nécessaire, étant donné la présence d'un giratoire. Il souhaite connaître les réflexions de la Ville à ce sujet.

Mme Françoise Collarin souligne que la création d'une piste cyclable n'est pas de la compétence de la Ville, mais du Canton. Quant à la porte d'entrée, elle sera aménagée ultérieurement. Mme Collarin met en exergue les interventions prévues par les Services industriels dans ce secteur, notamment pour renforcer l'alimentation en électricité du bâtiment en construction à la rue Emile-Boéchat. Elle invite donc à ne pas reporter le crédit.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec 8 avis contraires.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, demande au Conseil communal s'il dispose de moyens pour solliciter une piste cyclable auprès du Canton, pour des raisons de sécurité.

Mme Françoise Collarin s'engage à soumettre cette demande auprès du Canton.

DECISION : le crédit de Fr. 1'790'000.- pour le réaménagement de la route de Rossemaison entre 2014 et 2017 est accepté par 35 voix contre 2.

13. CRÉDIT DE FR. 1'715'000.- HT POUR LA RÉALISATION DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LE SEUIL EXISTANT DE LA GRANDE ECLUSE

M. Jean-Yves Gentil présente ce crédit découlant d'une étude de 10 ans, en concertation avec les organisations écologiques et le Canton, lequel a délivré la concession en novembre dont les oppositions ont été levées. M. Gentil insiste sur l'aspect écologique du projet, 10 % du crédit étant dédiés à des compensations écologiques, notamment la revitalisation de la Sorne. La centrale sera intégrée dans le seuil existant de la Grande Ecluse, avec une production annuelle d'environ 500 kWh par an, correspondant à la moitié de la puissance nécessaire à l'éclairage public de Delémont. Les Services industriels reprendront le courant produit, ce qui assurera la rentabilité et l'autofinancement de la centrale. En outre, M. Gentil relève la différence entre la grande et la petite hydraulique - dont fait partie la centrale delémontaine envisagée, qui peut être inscrite à la rétribution à prix coûtant (RPC), octroyée dès octobre et perçue après la mise en œuvre de l'installation. Par ailleurs, les citoyens intéressés pourront participer au financement, à l'instar de l'installation photovoltaïque de la patinoire, dont les deux tiers de l'investissement ont été couverts par des prêts citoyens rétribués par un intérêt de 2.25 %. En dernier lieu, M. Gentil insiste sur le démarrage des travaux à l'automne pour préserver la faune piscicole et les oiseaux.

M. Pierre-Alain Voisard, PDC-JDC, informe que son groupe acceptera ce crédit, de même que le suivant, relevant la qualité et la préparation des deux projets, qui permettent de diversifier l'approvisionnement énergétique de la Ville, laquelle dispose des emplacements, de la technologie, de l'expérience et du financement.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, favorable au crédit, souhaite connaître les conséquences éventuelles de la centrale sur la baignade.

M. Christophe Günter, PLR, relève que l'énergie hydraulique est indépendante des conditions météorologiques et que son impact sur l'environnement est faible par rapport à sa production. En matière

d'approvisionnement en électricité, il relève l'objectif écologique de la Ville et l'autonomie recherchée, ce à quoi contribue pleinement la future centrale. Elle sera soutenue par la RPC, qui garantit des prix de reprise de la production supérieurs à ceux du marché et assure la rentabilité des installations. Le groupe PLR soutiendra le crédit, d'autant que les attentes des milieux écologiques sont respectées.

M. Jean-Yves Gentil confirme que la centrale n'aura aucun impact sur la baignade et le camping, vu les efforts d'intégration consentis.

DECISION : le crédit de Fr. 1'715'000.- HT pour la réalisation de la centrale hydroélectrique sur le seuil existant de la Grande Ecluse est accepté par 34 voix, sans avis contraire.

14. CRÉDIT DE FR. 1'700'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE SUD DE WENGER SA ET SUR LE TOIT DU CAMPUS TERTIAIRE AVENIR 33

M. Jean-Yves Gentil, mettant en exergue l'attention portée par le Conseil communal à la rentabilité de ses projets en matière d'énergie, présente ce crédit qui prévoit la construction de deux installations photovoltaïques sur la toiture sud de Wenger SA et sur celle du futur campus tertiaire, projet plus rentable que celui envisagé sur le hangar des Services industriels à la rue de la Jeunesse. La Ville saisit les opportunités et les synergies pour réaliser ces installations photovoltaïques. A ce sujet, M. Gentil indique que la centrale de la patinoire, durant sa première année de fonctionnement, a produit 515'000 kWh, c'est-à-dire 100'000 kWh de plus que prévu. Pour le financement de ce nouveau projet, le principe des prêts citoyens est également prévu. Les citoyens ont également la possibilité de consommer l'électricité renouvelable créée à Delémont, avec les produits Ambre et Topaze.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime le photovoltaïque moins sûr que l'hydraulique, en raison de la durée de vie du matériel notamment. S'agissant des prêts citoyens, il doute qu'ils suffisent à financer les installations et il souhaite savoir comment la Ville réagira en cas d'insuffisance de prêts.

M. Christophe Günter, PLR, rappelant l'analyse menée par les Services industriels quant aux surfaces susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques à Delémont, souligne l'intérêt que procure la toiture de Wenger SA, qui contribuera à l'objectif de la Ville de produire 1'000'000 kWh. L'installation s'autofinancera avec la RPC et l'achat par les Services industriels de l'énergie produite. Aussi, le groupe PLR soutiendra ce crédit.

M. Jean-Yves Gentil informe que le Conseil communal ne compte pas uniquement sur les prêts citoyens pour financer les installations de production d'énergie. Les centrales photovoltaïques en question pourront bénéficier elles aussi de la RPC et, dans ce but, elles seront inscrites sur la liste d'attente du programme fédéral au moment de la conclusion des contrats de location. Pour ce projet également, les Services industriels reprendront toute l'énergie produite, ce qui assure sa rentabilité. Par ailleurs, en matière de rentabilité, M. Gentil met en évidence le point d'équilibre recherché par le Conseil communal dans ses projets, raison pour laquelle il n'en présentera plus avant un certain temps. Tous les crédits proposés assurent une rentabilité sur 25 ans.

DECISION : le crédit de Fr. 1'700'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture sud de Wenger SA et sur le toit du Campus tertiaire Avenir 33 est acceptée par 34 voix, sans avis contraire.

15. CRÉDIT-CADRE 2015-2019 DE FR. 950'000.- POUR LA SÉCURISATION DES PASSAGES PIÉTONS PRIORITAIRES

Mme Françoise Collarin présente le crédit, relevant d'une analyse technique des aspects constructifs des passages pour piétons. Rappelant le test du TCS en 2011, elle informe que certains passages seront supprimés en raison de l'aménagement de zones rencontre, le but étant d'assurer la traversée de la ville dans des conditions accommodées à tous les types de véhicules. Mme Collarin relève que certains secteurs ont déjà été améliorés à l'occasion de travaux de route ou de trottoirs et cette démarche se poursuivra.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime ce crédit non prioritaire ; il peut donc être reporté à une séance ultérieure, lorsque les finances de la Ville seront meilleures. Il qualifie la démarche du Conseil communal de perfectionniste et se basant sur des normes standard allant au-delà du bon sens.

M. Christophe Günter, PLR, soulignant la priorité que représente la sécurité sur les passages pour piétons, précise que les travaux prévoient l'échange de luminaires obsolètes. Toutefois, il est d'avis que l'étalement du crédit sur cinq ans n'est pas judicieux, si danger il y a. Il souhaite connaître les réflexions du Conseil communal ayant conduit à cette planification, tout en informant que son groupe acceptera le crédit.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, rapporte que son groupe soutiendra le crédit même si elle regrette que la sécurité des enfants, qui a fait l'objet la motion 5.03/13, ne soit pas plus évoquée dans le message. Elle espère toutefois que les travaux prévus tiendront compte de cet aspect.

Mme Murielle Macchi, PS, soutient ce crédit. En effet, si la Ville encourage la mobilité douce, elle doit assurer la sécurité de tous les usagers. A son sens, la réflexion ne doit pas se limiter à l'éclairage d'un passage pour piétons mais les actions à venir doivent être réalisées avec cohérence. En ce sens, le trottoir qui précède un passage pour piétons ne doit pas être encombré de voitures ou d'autres obstacles, comme des pancartes publicitaires, notamment. Mme Macchi espère que la suppression des points noirs relevés lors de la démarche participative profitera à l'ensemble des usagers.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, revenant sur ses interventions de novembre 2010 et mai 2011, rappelle sa demande au Conseil communal de collaborer avec le BPA pour renforcer la sécurité sur les passages pour piétons. Ce crédit-cadre permettra de prendre les mesures d'amélioration, de combler des manques et de répondre aux attentes de nombreux citoyens. Son groupe soutiendra donc cette dépense.

Mme Françoise Collarin confirme que l'analyse a été réalisée en collaboration avec le BPA. Les aménagements tiendront compte de toutes les conditions entourant les passages pour piétons. Un plan les recense et prévoit les améliorations à réaliser pour assurer la sécurité des enfants et des adultes mais les travaux concernant les 105 passages sur le territoire s'échelonnent sur plusieurs années, en profitant par ailleurs des réfections de routes.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

DECISION : le crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 950'000.- pour la sécurisation des passages piétons prioritaires est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

16. **CRÉDIT DE FR. 750'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR DES TRAVAUX LIÉS AUX PROJETS IMMOBILIERS EN COURS**

M. Jean-Yves Gentil relève que la création de stations transformatrices répond à des besoins industriels, en l'occurrence la construction du campus HE-Arc et celle du magasin Landi, qui requièrent une augmentation de la puissance. En outre, la station générale doit être assainie, comme l'exige la loi fédérale ad hoc, en raison de la construction liée à l'entreprise Richemont. Lors de tels travaux, dans la mesure du possible, les Services industriels sortent les stations des bâtiments, pour faciliter leur accès.

M. Christophe Günter, PLR, relevant que ce crédit découle de demandes d'utilisateurs, estime judicieux de profiter de telles opportunités pour assainir le réseau dans le secteur concerné. De plus, les coûts seront pris en charge par les Services industriels et ne grèveront pas le budget communal. Vu l'extension et l'entretien du réseau qu'engendrera ce crédit, le groupe PLR l'acceptera.

DECISION : le crédit de Fr. 750'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

17. **DIVERS**

M. Pierre Chételat, président, invite le Conseil de Ville à participer au tournoi de pétanque organisé par le Club du Bérider, le jeudi 21 août prochain, pour lequel les inscriptions sont attendues jusqu'à fin juillet.

A été déposée :

- **motion 5.07/14** - "Pour une protection effective des lanceurs d'alerte (whistleblowers) au sein de l'administration communale", CS•POP•Verts, Mme Paola Stanic

La séance est levée à 23 h 10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Pierre Chételat

Nadia Maggay

Delémont, le 16 juillet 2014